

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

22/03/2025



ID : 031-213104847-20250218-DELCOM_2025_06-DE

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2025-06**

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-quatre et le 18 février 2025 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 12/02/2025, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Étaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme GAILLARD Marie-Blandine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Mme MAURICE Fabienne, M. MORILLON Henri-Jacques, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie, M. ROUCH Jean-Louis.

Était absente et représentée : Mme TOMAS Christiane.

Étaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann.

Mme MAURICE Fabienne a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Création de la commission délégation de service public d'assainissement

Vu l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2019- 1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, définissant la commission de délégation de service public et encadrant ses modalités de composition, d'élection et de fonctionnement ;

Vu les articles D. 1411-4 et 1411-3 du CGCT relatif au mode de scrutin et à la composition des listes de candidats à une commission de délégation de service public.

Madame le Maire explique que la mairie a débuté en tout début d'année 2025 une démarche pour permettre de changer le mode de gestion du service d'assainissement. Le projet prévoit de passer d'une gestion en régie directe, à une gestion en délégation de service public (DSP). Pour cette démarche la collectivité est accompagnée par le cabinet de conseil Enea.

La réalisation de cette procédure et le suivi de la DSP lorsqu'elle sera mise en place, nécessite la création d'une commission DSP en charge de suivre le projet.

Cette commission est présidée par le maire ou son représentant et composée de trois membres élus parmi les membres du conseil municipal. Il est également nécessaire d'élire trois suppléants.

Des représentants de l'administration peuvent également être membres de cette commission sans avoir de pouvoir décisionnaire.

Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Immédiatement après l'exposé de Madame le Maire les opérations de vote ont débuté.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 031-213104847-20250218-DELCOM_2025_06-DE

Deux listes se sont présentées :

LISTES	NOMBRE de VOIX
<u>Liste A</u> <u>Titulaires :</u> Charles de LASSUS SAINT-GENIES Patrick OTAL Sophie PERTUISET	3
<u>Liste B</u> <u>Titulaires :</u> Jean-Louis ROUCH Marie-Blandine GAILLARD Pierre ARTIGUE <u>Suppléants :</u> Henri-Jacques MORILLON Christiane TOMAS Fabienne MAURICE	7

Le vote a permis de désigner les trois membres suppléants et les trois membres titulaires :

Titulaires :

- Jean-Louis ROUCH
- Marie-Blandine GAILLARD
- Charles de LASSUS SAINT-GENIES

Suppléants :

- Henri-Jacques MORILLON
- Christiane TOMAS
- Fabienne MAURICE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Sophie LAY

